

DECRET N° 72-67 du 18 mars 1972

portant nomination de M. Thomas HOUEMAVO
en qualité d'Adjoint au Sous-Préfet de
Sakété.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles rela-
tives à l'organisation générale de l'Administration Pu-
blique ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du
Gouvernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui
l'a complété ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste
des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
laissée à la discrétion du Gouvernement et le Décret n°
70-122/CP du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attri-
butions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets
et déterminant les modalités d'organisation des Servi-
ces directement placés sous leur autorité ;

D E C R E T E :

Article 1er. - M. Thomas HOUEMAVO, Adjoint Administratif en service à la Pré-
fecture de l'Atacora, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Sakété.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin
sera./.

Fait à COTONOU, le 18 mars 1972

par le Président du Conseil Presiden-
tiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouver-
nement,

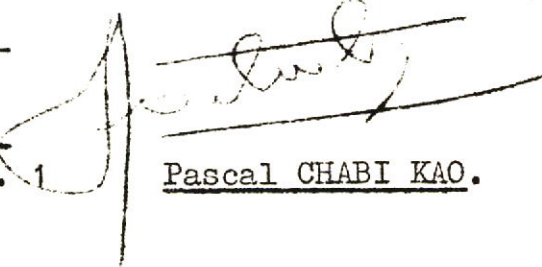


Hubert M A G A.

AMPLIATIONS :

Le Ministre des Finances,

JORD 1 - PCP 5 - SGG 5 -
MCP 4 - MIS/DAI 8 - Ministères 12 -
CS 6 - DEP-DGAJL 4 - HC 2 -
IAA-DCCT-DN 3 - IGF-CF-DB 3 -
Dtion Stat. 3 - Dtion FP+S/Dtion 6 -
DI 8 - Trésor 4 - DC 5 - Gde Chanc. 1
Préfecture 1 S/Préfecture 1 -
Intéressé 1.



Pascal CHABI KAO.